

Le 10/04/2024 la DRFIP a convié l'ensemble des partenaires sociaux à un échange informel lors de l'audioconférence.

Madame Isabelle Godard Devaujany a ouvert la séance en évoquant la tenue le 09/04/2024 avec Catherine Moreau (Contrôleur budgétaire régionale) d'un club financier, regroupant les teneurs de comptes des autres administrations dont nous assurons la vérification. Cette réunion a permis aussi d'accueillir un nouveau collègue (voir organigramme du département) M. Boualem ABDALLAH, responsable de la division dépense (CGF/ SFACT).

Le 01/05 sera mis en place un nouveau service, la mission relations usagers, l'intitulé de cette mission n'est pas arrêté. Son rôle est de gérer la communication et les relations usagers (qualité de service, développement et relation avec les espaces France service...) Madame Laure Cheniclet prendra la direction de cette mission au Martroi. Le pôle d'évaluation domanial sera attribué à M. Cadot actuellement en poste à la DIRCOFI. Un tuilage est prévu entre eux.

Un stagiaire est prévu en direction pour les sujets « écologie ».

### Expérimentation de la semaine à 4 jours

Le ministère de la Fonction publique vient d'envoyer une note visant à cadrer la généralisation de l'expérimentation de la semaine en 4 jours dans l'ensemble des ministères testée, dès le mois d'avril ou de mai.

Madame Godard Devaujany abordera ce sujet ultérieurement, dans le cadre du dialogue social lors des instances dédiées et confirme son appétence pour les expérimentations métiers. **Cependant, notre Direction ne souhaite pas, au vu des conditions actuelles, faire partie des départements expérimentateurs sur la semaine à 4 jours.**

Lors de l'audio, la CFTC DGFIP Loiret a pu faire part des informations nationales et locales dont nous disposons et qui sont les suivantes :

**Effectivement, cette solution ne pourra pas convenir à tous les agents. Après contact avec des collègues de section CFTC DGFIP qui ont effectué leurs premières concertations sur ce sujet, il en résulte que les horaires hebdomadaires peuvent être conservés, que l'expérimentation concerne l'ensemble d'un service, qu'actuellement, quid des temps partiels et pour les applications qui ferment à 18h30. Il semblerait qu'il pourrait conserver leur forfait télétravail sur la même fréquence. Les tickets restaurants seront attribués sur 4 jours en respect des règles d'attribution.**

**Aussi, il est important de préciser, qu'il ne s'agit pas d'un 5<sup>ème</sup> jour attribué qui soit un vendredi ou un lundi ou un mercredi. Cela sera défini en fonction du besoin des services afin de conserver un collectif de travail.**

**La récupération de ce 5<sup>ème</sup> jour non travaillé équivaut à 47 jours « de congés supplémentaires ». Cependant, l'augmentation du temps de travail hebdomadaire aura des conséquences sur les acteurs collatéraux des vies des agents parents... ( assistante maternelle, garderie, centre aéré...)**

**Si une semaine égale ou supérieure à 35 heures est appliquée cela entraînera de facto des ouvertures de sites plus conséquentes avec certainement une fatigue hebdomadaire accrue.**

**Après étude sur d'autres sociétés extérieures à la Dgfi (source éditions Tissot <https://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/la-semaine-de-travail-de-4-jours-lheure-du-premier-bilan>), il apparaît un fort mécontentement pour les agents de l'URSSAF de Picardie qui ont pointé les difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle dues à l'allongement de la durée journalière de travail et de la perte de souplesse dans le choix du jour non travaillé. Pour la société Elmy énergie, bilan plus que positif mais en bénéficiant d'une réduction de leurs temps de travail hebdomadaire ( 35hres pour les cadres et 32hres pour les non cadres ), l'article ne précise pas si le salaire est proportionnel au changement du temps de travail hebdomadaire. Aussi et afin de gérer les conséquences organisationnelles une formation de gestion des temps et leurs priorisations leur a été proposée.**

**Pour la CFTC DGFIP Loiret, très investie sur le sujet, la possibilité d'une semaine à 4 jours peut être envisageable seulement si, au même titre que le télétravail, elle n'est pas imposée à l'Agent et si l'Agent est informé de l'ensemble des avantages et inconvénients liée à cette proposition avec possibilité de changer d'avis et de revenir au mode précédent.**

**Pour la CFTC DGFIP Loiret, la semaine à 4 jours n'est pas neutre et pour ceux qui souhaitent y recourir une formation d'accompagnement dans ce contexte est indispensable. Dans tous les cas, ce sujet doit être évoqué en Instances.**

#### La deuxième phase de la réforme de la fonction publique et l'interprétation médiatique :

Ce sujet brûlant de l'actualité qui a pour conséquence d'augmenter l'anxiété pour l'ensemble des fonctionnaires a été évoqué lors de l'audioconférence. Dernièrement dans les médias, la suppression des catégories A, B et C ainsi que l'évocation du changement du statut des fonctionnaires et le développement de la prime au mérite ont été mis sur le devant de la scène au même titre que la remise en cause du PLF 2024. Cette réforme qui a prioritairement un objectif économique est présentée dans les médias sous le seul angle du fonctionnaire bashing.

**La CFTC DGFIP Loiret condamne cette vision culpabilisante et injustifiée de l'ensemble des fonctionnaires et vous invite à lire son analyse sur ce sujet, en cliquant sur ce lien <https://www.cftc-dgfip.fr/fonctionnaire-bashing-entre-mythes-et-realites/>**

**La CFTC DGFIP vous présente les faits : une multilatérale a été réunie mardi 09/04 entre le Ministre Stanislas GUERINI, les syndicats et les employeurs publics afin de leur présenter les enjeux du futur projet de loi qui rechercherait l'efficacité, l'attractivité et la modernisation de la fonction publique. La présentation serait prévue dès cet automne.**

**Vous pourrez retrouver les informations relatives aux changements imposés par la DGAFP à la DGFIP sur notre site national CFTC DGFIP ou en vous inscrivant à la newsletter : <https://www.cftc-dgfip.fr/liste-de-diffusion/>**

#### Réduction budgétaire :

La DRFIP 45 restreindra son budget. L'idée ne serait pas de repousser les dépenses. Une vigilance sur certains postes de dépense comme l'affranchissement (lettres envoyées en recommandées) serait nécessaire. Une réflexion est en cours.

#### Campagne de l'impôt sur le revenu :

La campagne a débuté le 11/04. Une communication en locale serait prévue dans l'après-midi suite à la conférence de presse du ministre.

Madame Godard Devaujany rappelle que la campagne de l'impôt sur le revenu est un excellent vecteur de satisfaction qui est salué par les différents baromètres Delouvrier et Ipsos qui ont encore salué la qualité de service de la DGFIP notamment avec un taux de satisfaction de presque 85– 90 % au premier rendez-vous. Il s'agirait des meilleurs scores de la fonction publique.

#### Fermeture de Chorus:

L'outil sera fermé pour maintenance, refonte, basculement du 26/04 à 17h00 au 12/05 inclus. Cela engendrera peut-être une hausse des intérêts moratoires et de facto des mandats en attente. Le mot d'ordre délivré aux CDS, sera d'apurer au maximum avant le 26/04.

Pour information, l'application Chorus gère aussi les frais de déplacement. Dans ce contexte, les mêmes recommandations faites aux Chefs de services s'appliquent aux agents.

**La CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute et votre disposition pour toutes interrogations ou informations que vous souhaitez nous soumettre.**

#### Le pont naturel du 10/05:

La CFTC DGFIP Loiret a interpellé la Direction concernant les services non concernés par la campagne d'impôt sur le revenu. Effectivement, la possibilité de ne pas conserver un taux de 50 % obligatoire d'agents à poste pour le 10/05 avait été évoqué avec la direction courant 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

La direction nous a répondu que ce point sera vu en réunion le 11/04 avec les personnes concernées et a rappelé le caractère prioritaire de la campagne. Soit, les agents de SIP doivent être présents de manière significative. Pour les autres agents, une vision souple du contexte est envisagée.

**La CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute et votre disposition pour toutes interrogations ou informations que vous souhaitez nous soumettre. Pour rappel, un préavis de grève pour le 10/05 a été posé par l'ensemble des organisations syndicales sauf FO.**



**Syndicat National CFTC Finances Publiques/ Section du Loiret**

***Communiqué Audioconférence du 10 avril 2024***

**Agir pour ne pas subir.**